



COMITÉ SYNDICAL
réunion du 13 FÉVRIER 2020

PROCÈS-VERBAL

Membres		L'an deux mille vingt , le treize février à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	17	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Daniel AUBINEAU, Président,
Votants :	17	convocation adressée par M. le Président le 07 février 2020

Présents :

- M. Daniel AUBINEAU, Président, délégué de la CC.PFV, Maire de Foussais-Payré
- M. Sébastien ROY, 2^{ème} Vice-Président, délégué de la CC.PFV, Maire de St-Laurent-de-la-Salle
- M. Stéphane BOUILLAUD, 3^{ème} Vice-Prés., Vice-Prés. de CC.PFV, conseil. munic. Fontenay
- M. Didier HERBÉ, 4^{ème} Vice-Président, délégué de la CC.PFV, Maire de Montreuil
- M. Stéphane GUILLON, membre du Bureau, délégué de la CC.VSA, Maire de Bouillé-Courdault
- M. Lionel PAGEAUD, membre du Bureau, délégué de la CC.PFV, Maire de Doix-lès-Fontaines
- M. Pierre BERTRAND, délégué de la CC.VSA, Maire de Maillé
- M. Joël BOBINEAU, délégué de la CC.PFV, Maire de Mervent
- M. Charles DE CERTAINES, délégué de la CC.VSA, Maire de Faymoreau
- M. Philippe DELAHAYE, délégué de la CC.VSA, 1^{er} adjoint de Xanton-Chassenon
- M. Guy FONTAN, délégué de la CC.PFV, Maire de Bourneau
- Mme Leslie GAILLARD, délégué de la CC.PFV, Adjointe à la Commune de Fontenay-le-C.
- Mme Michèle JOURDAIN, déléguée de la CC.VSA, Maire de Vix
- Mme Annette MORETTON, Vice-Présidente de la CC.PFV, conseillère municipale de Fontenay
- M. Jacques PAILLAT, délégué de la CC.PFV, Maire de Petosse
- M. Francis RIVIERE, délégué de la CC.PFV, Maire de Saint-Cyr-des-Gâts
- Mme Christelle ROUSSILLON, déléguée de la CC.PFV, conseillère municipale Fontenay-le-C.

Etaient absents excusés :

- M. Jean-Claude RICHARD, 1^{er} Vice-Président, Président de la CC.VSA, Maire de Damvix
- M. Laurent DUPAS, délégué de la CC.PFV, 1^{er} Adjoint de Les Velluire-sur-Vendée
- M. Jacky ROY, délégué de la CC.PFV, Maire de Vouvant
- M. Olivier VELINA, délégué de la CC.VSA, Adjoint à la Commune de Rives-d'Autise

Secrétaire de séance : M. Pierre BERTRAND est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

POINT 1 – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT

- 1.1 – Liste des engagements de 2020

POINT 2 – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

- 2.1 – Convention organisant les modalités de partage des informations relatives aux données de l’Observatoire des déchets de Vendée et de Compta-coûts

POINT 3 – ADMINISTRATION et FINANCES

- 3.1 – Compte Administratif 2019
3.2 – Compte de Gestion 2019
3.3 – Affectation du résultat 2019
3.4 – Rapport sur les orientations budgétaires pour 2020
3.5 – Débat d’orientation budgétaire pour 2020
3.6 – Provision pour risque d’impayés
3.7 – Appel des cotisations des structures membres correspondant au solde de 2019

POINT 4 – TECHNIQUE

- 4.1 – Convention de partenariat avec les associations participant au recyclage des papiers sur le territoire de Sycodem

POINT 5 – COMMUNICATION et PRÉVENTION DES DÉCHETS

- 5.1 – Plan de Communication 2020
5.2 – Bilan collecte des coquillages “fêtes 2019-2020”
5.3 – Bilan collecte des sapins de Noël janvier 2020

POINT 6 – QUESTIONS DIVERSES

- 6.1 – Rappel du calendrier des réunions
6.2 – Questions diverses
6.3 – Questions ouvertes des membres

Documents remis avec la note de synthèse

- Liste des engagements au 05/02/2020
- Compte Administratif et Compte de Gestion 2019
 - ROB/DOB
- Convention de partage des données de l’observatoire des déchets
 - Convention de partenariat pour le recyclage des papiers
 - Plan de Communication 2020
 - Résumé du Plan de Communication 2020

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 DÉCEMBRE 2019

M. AUBINEAU, Président, demande aux membres présents, s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 12 décembre 2019.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Comité Syndical approuvent le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019.

* * * * *

POINT 1 – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT

1.1 – LISTE DES ENGAGEMENTS DE 2020

– INFORMATION

M. le Président présente les engagements comptables faits sur la période du 1^{er} janvier au 05 février 2020, joint en annexe.

Il indique que les membres du Bureau ont pris acte de cette information.

Les membres du Comité Syndical prennent acte également de cette information.

POINT 2 – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

2.1 – CONVENTION ORGANISANT LES MODALITES DE PARTAGE DES INFORMATIONS RELATIVES

AUX DONNEES DE L'OBSERVATOIRE DES DECHETS DE VENDEE ET DE COMPTA-COUTS

(N° 2020-01-BU)

Considérant que pour répondre à une demande des élus de la commission technique de Trivalis concernant la réalisation d'un état des lieux des déchèteries sur le département de la Vendée, Trivalis a co-créé avec l'association Géo Vendée une base de données des déchèteries "L'Observatoire des déchets de Vendée" permettant de réaliser des statistiques.

Considérant que l'Observatoire a été développé en 2019 avec des fonctionnalités supplémentaires pour satisfaire aux besoins de Trivalis et ses adhérents :

1. Mise en place d'un module de validation des tonnages
2. Création de tableaux de bord avec les indicateurs de suivi
3. Amélioration de l'Observatoire des déchèteries
4. Géolocalisation des déchèteries – cartographie

Considérant que les données techniques et financières de l'Observatoire sont actuellement accessibles aux structures adhérentes de Trivalis via les présentations des indicateurs aux élus de Trivalis lors des réunions de Bureaux ou de Comités Syndicaux sans pour autant que ces structures puissent pleinement les utiliser pour leur projet.

Considérant par ailleurs que depuis 2017, Trivalis et ses 17 adhérents se sont engagés à renseigner leurs coûts du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés en Vendée dans des matrices Compta-coûts sur SINOE®, ce travail commun devant permettre d'analyser les coûts annuels en fonction de la typologie d'habitats, de comparer les données départementales à des référentiels régionaux voire nationaux et d'identifier des évolutions de performances (tonnages et coûts) dans le temps.

Considérant que cet engagement a permis le remplissage de 100 % des matrices par les collectivités vendéennes et la restitution aux élus de Trivalis et de ses collectivités adhérentes des coûts du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés en Vendée.

Considérant cependant que, les matrices étant saisies individuellement par chaque adhérent, Trivalis n'a pas accès aux matrices des collectivités et ne peut pas réaliser, de façon autonome, la compilation des données de coût de gestion des déchets ménagers sur la Vendée.

Considérant enfin que les données issues de l'Observatoire des déchets peuvent être croisées avec les données financières des matrices de coûts afin d'analyser plus finement des indicateurs globaux de performances, de comparer certains modes d'exploitation et de promouvoir des modèles innovants et performants tant en termes de ratios de collecte que financier.

Considérant que dans ce cadre et afin de pouvoir utiliser pleinement ces deux outils que sont l'Observatoire des déchets de Vendée et la matrice Compta-coûts, il est proposé que Trivalis et ses adhérents puissent partager les informations relatives aux données de l'Observatoire des déchets de Vendée et les compilations des données Compta-coûts issues de Trivalis et de l'ensemble des adhérents.

Considérant que ce partage des données permettra notamment, concernant l'Observatoire des déchets, de faciliter les études dans les années à venir, et de créer un vrai outil d'aide à la décision lorsque des structures adhérentes ont des projets de modernisation de leurs modes de collectes (déchèteries...).

Considérant qu'une convention doit être conclue entre Trivalis et chaque collectivité adhérente afin de définir les modalités de partage des informations relatives aux données de l'Observatoire des déchets de Vendée et des compilations données Compta-coûts issues de Trivalis et de l'ensemble des adhérents.

Sur proposition de M. le Président, le Bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver la convention organisant les modalités de partage des informations relatives aux données de l'Observatoire des déchets de Vendée et de Compta-coûts ci-jointe à intervenir entre Trivalis et « la structure adhérente »,
- Autoriser le Président à signer la convention susmentionnée ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Bureau,

à la majorité des suffrages exprimés (8 Oui, 0 Non, 0 Abstention).

Approuve la convention organisant les modalités de partage des informations relatives aux données de l'Observatoire des déchets de Vendée et de Compta-coûts ci-jointe à intervenir entre Trivalis et « la structure adhérente »,

Autorise le Président à signer la convention susmentionnée ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

POINT 3 – ADMINISTRATION et FINANCES

3.1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

(N° 2020-02-CS)

M. RICHARD, Président de la Commission de Gestion, présente le Compte Administratif 2019 :

Section de fonctionnement :

opérations en Dépenses : 4 904 910,99 €

opérations en Recettes : 5 113 926,02 €

reprise de l'exercice antérieur : 24 523,52 €

Résultat de fonctionnement : 233 538,55 €

Section d'investissement :

opérations en Dépenses953 195,55 €

opérations en Recettes 978 725,31 €

reprise de l'exercice antérieur : 1 024 200,60 €

restes à réaliser : - 72 946,29 €

Résultat d'investissement : 976 784,07 €

La note de présentation du Compte Administratif est jointe en annexe.

M. le Président précise que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à cette présentation.

Il demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des questions complémentaires ainsi que leur avis sur ce rapport relatif au Compte Administratif 2019.

Les membres du Comité Syndical procèdent à un vote à main levée sans la présence de M. AUBINEAU, Président, qui sort de la salle.

M. RICHARD, 1^{er} Vice-Président, étant absent excusé, M. ROY, 2^{ème} Vice-Président, demande aux membres du Comité Syndical d'en délibérer et de procéder au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le Compte Administratif 2019.

3.2 – COMPTE DE GESTION 2019

(N° 2020-03-CS)

M. le Président présente le Compte de Gestion pour l'année 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, il propose au Comité Syndical de déclarer que ce Compte de Gestion n'appelle ni observation ni réserve.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Déclare que ce Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier-Receveur du Syndicat, visé et certifié par M. le Président, ordonnateur, n'appelle pas de réserve de sa part.

3.3 – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

(N° 2020-04-CS)

Après avoir constaté le résultat du budget 2019, le Président propose d'affecter 233 538,55 € en report à nouveau section de fonctionnement.

M. le Président demande aux membres du Comité Syndical d'en délibérer puis de procéder au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Déclare affecter le résultat 2019 selon la proposition du Président.

3.4 – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

(N° 2020-05-CS)

M. RICHARD, Président de la Commission de Gestion, présente le Rapport sur les orientations budgétaires 2020, joint en annexe.

M. le Président précise que les membres du Bureau ont validé le rapport d'orientation budgétaire.

M. le Président demande aux membres du Comité Syndical leur avis sur cette proposition, puis il demande d'en délibérer et de procéder au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le rapport sur les orientations budgétaires pour 2020 tel que présenté.

3.8 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2020

(N° 2020-06-CS)

Le Comité Syndical de Sycodem Sud Vendée,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté par M. le Président,
Considérant qu'aux termes du texte susvisé un débat a lieu sur les orientations générales du budget 2020, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide le Débat d'Orientation Budgétaire pour 2020, tel qu'il a été présenté dans le rapport.

3.6 – PROVISION POUR RISQUES D'IMPAYES

(N° 2020-07-CS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2321-2 et R2321-3 relatif aux provisions,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun,

Considérant que le risque irrécouvrabilité de certaines dettes concernant les redevances ordures ménagères est avéré,

M. le Président expose que le respect du principe de prudence oblige à constituer une provision pour risque conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Il rappelle que la constitution de cette provision permettra de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une reprise. A contrario, la reprise de provision constituerait une recette si le risque venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas.

M. le Président proposera au Comité Syndical :

- De constituer une provision de 50 000 € pour couvrir les risques d'impayés des redevances ordures ménagères.
- D'imputer ce montant à l'article 6815 du budget.

M. le Président informe que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide la proposition exposée ci-dessus.

3.7 - APPEL DES COTISATIONS DES STRUCTURES MEMBRES CORRESPONDANT AU SOLDE DE 2019

(N° 2020-08-CS)

Considérant à ce jour, le produit de la redevance incitative du solde de 2019 connu pour les deux structures membres :

- Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée : **310 533.97 €**
- Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : **104 898.95 €**

M. le Président propose aux élus de procéder au vote pour ce premier appel de cotisations à destination des structures membres tel que mentionné ci-dessus.
Il précise que les membres du Bureau ont validé cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide la proposition exposée ci-dessus.

POINT 4– TECHNIQUE

4.1 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS PARTICIPANT

AU RECYCLAGE DES PAPIERS SUR LE TERRITOIRE DE SYCODEM

(N° 2020-09-CS)

Considérant la fébrilité de la filière papier, depuis l'annonce de la fermeture de l'usine papetière Chapelle Darblay (Groupe UPM) à Grand-Couronne,

Considérant la baisse annoncée du prix de rachat des papiers dans le projet de contribution Trivalis pour l'année 2020, passant de 153 €/T à 86 €/T,

Considérant la délibération n°2019-73-CS du 12 décembre 2019 relative à la révision du prix de rachat des papiers aux associations de parents d'élèves,

M. le Président propose de réviser les termes de la convention de partenariat pour l'optimisation du recyclage des papiers (reprise des papiers assurée au travers de la filière mise en place par Trivalis) et notamment son article 5 "Financement et modalités de paiement".

L'article 5 était rédigé comme suit :

"Suite à la transmission au Partenaire du relevé des tonnages collectés, la Collectivité calcule la rémunération associée aux tonnages collectés, comme suit :

- 60 euros nets par tonne de papiers collectés de bonne qualité.

Ce prix est révisable annuellement selon les conditions économiques.

Le versement du financement sera réalisé par la Collectivité sur le compte du Partenaire dans les 30 jours à compter du vidage de la benne et de sa pesée."

M. le Président propose la rédaction suivante :

"Suite à la transmission au Partenaire du relevé des tonnages collectés, la Collectivité calcule la rémunération associée aux tonnages collectés, comme suit :

Prix fixé par le Comité Syndical du Sycodem (révisable annuellement) x tonnage collecté de papier de bonne qualité.

La délibération fixant le prix rémunéré aux associations est communicable sur demande.

Le prix est révisable annuellement selon les conditions économiques.

Le versement du financement sera réalisé par la Collectivité sur le compte du Partenaire dans les 30 jours à compter du vidage de la benne et de sa pesée.”

M. le Président présente le projet de convention de partenariat.

M. le Président précise que les membres du Bureau ont validé cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (17 Oui, 0 Non, 0 Abstention).

Approuve la convention de partenariat avec les associations participant au recyclage des papiers sur le territoire de Sycodem,

Autorise le Président à signer la convention susmentionnée avec les associations, ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

POINT 5 – COMMUNICATION et PRÉVENTION DES DÉCHETS

5.1 – PLAN DE COMMUNICATION 2020 (N° 2020-10-CS)

M. le Président remet aux membres du Bureau, et présente, le résumé du Plan de Communication 2020. Le document complet est mis à disposition pour consultation au Sycodem ou envoi informatique.

M. le Président indique que, suite à la Commission Technique et Communication du 23 janvier, le projet a été abondé avec les 2 points suivants :

- **diffusion de la grille tarifaire 2020** : le document *L’Avis des Déchets Spécial* (présentant des coûts semestriels) sera encarté dans L’Avis des Déchets n°27, lequel sera diffusé fin avril-début mai. Il a été proposé d’encarter aussi le flyer des portes-ouvertes.
- **intégration d’un projet autour des déchets d’hygiène** dont les couches lavables, hygiène féminine et déchets de la salle de bain.

M. le Président précise que les membres de la Commission ont émis à un avis favorable sur les projets comme sur le Plan de Communication 2020, et que les membres du Bureau ont approuvé cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

Valide le Plan de Communication et de Prévention des déchets 2020 tel que présenté.

⇒ Mme ROUSSILLON pense qu'il n'y a pas eu assez de communication autour de la nouvelle grille tarifaire.

⇒ Mme ROUSSILLON dit qu'il y a un problème de communication par rapport aux emballages, jusqu'où va le terme « d'emballage », et donne l'exemple des gobelets en cartons, sont-ils des emballages ? Les services répondent qu'il y a toujours la possibilité d'utiliser l'application « Trivaou » sur le site de Trivalis.

5.2 – BILAN COLLECTE DES COQUILLAGES “FETES 2019-2020”

– INFORMATION

M. le Président rappelle les conditions de la collecte des coquillages pendant les fêtes de fin d'année :

- collecte systématique des bacs de toutes les communes les 26/12 et 02/01
- transfert des tonnages de coquillages à l'entreprise O'Vive à Périgny (17)
- en dehors de ces dates, collecte sur appels des communes et intégration des coquillages au flux des biodéchets (transfert sur la plateforme de Foussais-Payré pour broyage puis compostage)

Bilan quantitatif : La collecte s'élève à 12 T en 2019 (8 T en 2018 et 13 T en 2017).

Bilan qualitatif : nombreux sacs (contenant des coquillages ou non) déposés dans les bacs ou au pied. Il s'agit parfois d'ordures ménagères ou d'emballages.

De manière générale, les dépôts aux points de collecte situés à proximité des ateliers municipaux sont de meilleure qualité que ceux faits dans les bacs excentrés.

M. le Président précise que les services vont travailler à améliorer les consignes transmises aux usagers et expérimenter un habillage des bacs plus esthétique sur la commune des Velluire-sur-Vendée.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de ces informations.

5.3 – BILAN COLLECTE DES SAPINS DE NOËL JANVIER 2020

– INFORMATION

M. le Président rappelle les conditions de la collecte des sapins :

- 1 benne déposée à Fontenay-le-Comte (Place de Verdun), Benet (ateliers municipaux), L'Hermenault (parking de l'école publique)
- dépôts autorisés en libre accès du 10 au 20 janvier 2020 (bennes installées le 14/01)
- sapins naturels uniquement
- valorisation dans les déchets végétaux broyés puis compostés à Foussais-Payré

Bilan :

- Fontenay-le-Comte : environ 2 T collectées (3 vidages de benne ; 1,950 T en 2019)
- L'Hermenault : environ 300 kg collectés (1ère année de collecte)
- Benet : environ 900 kg collectés (environ 1,100 T en 2019 : changement du point de collecte par rapport à janvier 2019)
- pose de la benne tardive par rapport à la demande des usagers
- conserver une durée de pose suffisante

- quelques sapins étaient a priori juste déballés ; quelques socles-souches déposés (posant problème au broyage) ; quelques décorations constatées

Courant de l'année 2020, les services étudieront de nouveaux moyens de valorisation des sapins.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de ces informations.

⇒ Mme ROUSSILLON suggère d'avancer la date de collecte des sapins de Noël dès le 5 janvier, voire dès le 26 décembre.

POINT 6 – QUESTIONS DIVERSES

6.1 – RAPPEL DU CALENDRIER DES REUNIONS

– INFORMATION

Bureau de 12 h à 14 h	Comité Syndical 18 h 30
jeudi 5 mars	mercredi 11 mars

6.2 – QUESTIONS DIVERSES

⇒ Information sur l'organisation d'une **journée « Portes ouvertes »**, qui est prévue le samedi 13 juin 2020, à laquelle seront associés les élus du présent mandat, les élus du futur mandat, et l'ensemble du personnel de Sycodem.

De plus ample informations seront données ultérieurement.

⇒ Information sur l'état des restes de la Redevance Incitative (au 06/02/20) :

	RI 2018	RI 2019
CC.PFV	96 617,66 € (3,55 %)	207 370,50 € (6,92 %)
CC.VSA	22 364,78 € (1,92 %)	87 845,85 € (6,78 %)
SYCODEM	68,18 € (18,82 %)	187,19 € (5,36 %)

⇒ Plus personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Signatures approuvant le présent procès-verbal :

Le Président,
Daniel AUBINEAU

Le Secrétaire de séance
Pierre BERTRAND

Délibérations prises par le Comité Syndical au cours de cette réunion du 13 février 2020 :

- 2) Compte Administratif 2019
- 3) Compte de Gestion 2019
- 4) Affectation du résultat 2019
- 5) Rapport sur les orientations budgétaires pour 2020
- 6) Débat d'orientation budgétaire pour 2020
- 7) Provision pour risque d'impayés
- 8) Appel des cotisations des structures membres correspondant au solde de 2019
- 9) Convention de partenariat avec les associations participant au recyclage des papiers sur le territoire de Sycodem
- 10) Plan de Communication 2020

Signatures des membres présents :

Daniel AUBINEAU <i>Président</i>		Jean-Claude RICHARD <i>Vice-Président</i>		Sébastien ROY <i>Vice-Président</i>	
Stéphane BOUILLAUD <i>Vice-Président</i>		Didier HERBÉ <i>Vice-Président</i>		Stéphane GUILLON <i>membre Bureau</i>	
Lionel PAGEAUD <i>membre Bureau</i>		Pierre BERTRAND		Joël BOBINEAU	
Charles DE CERTAINES		Philippe DELAHAYE		Laurent DUPAS	
Guy FONTAN		Leslie GAILLARD		Michèle JOURDAIN	
Annette MORETTON		Jacques PAILLAT		Francis RIVIERE	
Christelle ROUSSILLON		Jacky ROY		Olivier VELINA	